
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 03 JUILLET 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 03 juillet à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de Ventron, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Etaient présents : Brigitte VANSON, Patrick KESSLER, Christian CUNY, Nadia VALENTIN, Kévin MARTIN, Pascal JEANDEL, Charly JEANDEL, Sylviane LAPRÉVOTE, Régis PARMENTIER, Patrick BROLIS.

Excusé(es) : Amélie ABEL, Cédric BRYLKA.

Absent(es) : Madame Céline HEITZ.

Procuration(s) : Amélie ABEL pouvoir à Brigitte VANSON, Cédric BRYLKA pouvoir à Patrick KESSLER.

A été nommée secrétaire de séance : Madame Sylviane LAPRÉVOTE assisté(e) de Mme SCUDERIN Gisèle, Secrétaire.

Date de la convocation : 27/06/2025

Date d'affichage liste délibérations : 09/07/2025

La séance est ouverte à 20h

Le Procès-Verbal du 17/06/2025 est adopté.

Création d'un emploi non permanent d'un agent contractuel pour accroissement saisonnier d'activité

Le Maire explique que la période estivale engendre ponctuellement un surcroît de travail notamment pour l'entretien des espaces verts et divers travaux de peinture. Il est donc envisagé de créer un emploi non permanent à temps complet pour venir en aide au service technique. Cet emploi, de grade Adjoint technique catégorie C, pourra être occupé par un agent contractuel.

Nous avons reçu une demande d'emploi pour cet été d'un jeune du village, mineur. Dans la fonction publique, contrairement au secteur privé, il n'y a pas d'abattement sur le traitement des agents mineurs. De plus les missions confiées aux mineurs sont très réglementées. Au vu de ces conditions, Mme le Maire propose d'embaucher ce jeune mineur, désireux de travailler pendant les vacances scolaires, sur une période de 3 semaines à temps complet, en tant qu'adjoint technique catégorie C, sous la responsabilité exclusive du directeur des services techniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix Pour 1 Abstention Martin Kévin, accepte la proposition de Mme le Maire.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2e classe de grade C suite à promotion

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois **pour permettre des avancements de grade**. Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel permettant à l'agent d'atteindre le grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, il convient de créer l'emploi correspondant.

Mme le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er août 2025. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois de l'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Accueil du public, Service à la population, Etat Civil, Gestion du Cimetière, Urbanisme, Elections, Recensement. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité adopte la proposition du Maire, le charge de modifier le tableau des emplois.

Adhésion d'une nouvelle collectivité au SMIC

Mme le Maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (SMIC), invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion présentée par les collectivités ci-dessous :

- Le PETR de la Plaine des Vosges dont le siège se situe à Vittel
- La commune de Raon-lès-Leau (54)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve l'adhésion des collectivités précitées.

Adhésion à l'entente Rochelotte Vosges toutes saisons

Mme le Maire informe l'assemblée que suite au désistement de la commune de Ventron à la convention d'entente des activités nordiques et de pleine nature menée par le PETR, le Maire de Bussang a relancé la commune pour adhérer à un projet plus raisonnable tant sur le plan financier que sur le plan matériel car en adéquation avec le projet 4 saisons en cours pour la station de Frère Joseph. Cette nouvelle entente s'articulera avec les communes de Bussang, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil et Ventron, hors PETR.

Elle explique que l'attractivité touristique et l'usage par les habitants du secteur d'espaces naturels bénéficiant d'infrastructures est une des caractéristiques de notre territoire, notamment sur le site appelé communément Plateau de Rochelotte, mais aussi sur d'autres sites majeurs. La mutation des pratiques touristiques et l'évolution du climat conduisent à initier des investissements et des entretiens homogènes d'équipements qui peuvent, pour bénéficier d'une coordination, faire l'objet d'un pilotage entre communes.

Afin de privilégier une telle démarche de coopération, impliquant une collaboration entre personnes publiques, il est envisagé de recourir sur un objet d'utilité communale compris dans les attributions

de chacune des parties, à la formule de l'entente intercommunale, telle que prévue par les articles L. 5221-1 et suivants du CGCT.

Mr Christian CUNY explique que le projet est mené sur 5 ans et pourra bénéficier de subventions à hauteur de 61 %. La répartition entre les communes sera fonction du nombre d'habitants et du montant de la taxe de séjour. Mme Nadia VALENTIN reste sceptique quant aux résultats escomptés des investissements avancés et préfère s'abstenir dans le vote de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix Pour et 1 Abstention, accepte la mise en place de cette Convention d'Entente des activités de pleine nature et nordiques avec les communes de Bussang, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil et Ventron.

Autorisation d'exploiter les pistes de la station à Mr Gabriel MUNSCH

Mme le Maire informe le conseil municipal que, par courrier du 22 mai 2025, M. MUNSCH Gabriel demande à renouveler l'autorisation d'exploiter les pistes de la station de Frère Joseph sur le territoire de la commune, soit les pistes Thérèse LEDUC, CAPATE, LE Riant, et les pistes de l'école de ski. Consciente du bon travail réalisé par l'exploitant pour l'entretien de ces parcelles, Mme le Maire souhaite renouveler cette autorisation à titre précaire et gratuit et précise que la présence de Patou n'est pas souhaitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler l'autorisation à M. MUNSCH Gabriel d'exploiter les pistes de ski Thérèse LEDUC, CAPATE, LE Riant, et les pistes de l'école de ski pour une nouvelle année à titre gratuit et sans Patou.

Questions diverses

Mme le Maire donne les informations suivantes :

Feu de la St-Jean ce samedi 5 juillet 2025 organisé par La Classe 2027 avec feu d'artifice offert par la municipalité.

Les travaux de voirie débuteront 2^{ème} quinzaine d'août.

Nous avons reçu les remerciements de l'association de La Classe 2027 et de l'Amicale du Personnel pour la subvention accordée.

Le tarif des repas pour l'ALSH augmentera à compter du 1^{er} septembre 2025, il passera de 4,29 € à 4,42 € TTC pour les enfants et de 5,16 € à 5,31 € TTC pour les adultes.

Au vu des impayés de cantine, Mme le Maire envisage de mettre en place un logiciel de réservation et paiement en ligne. Mme Nadia VALENTIN propose d'étudier la mise en place du mandat SEPA qui permet le paiement par prélèvement. Mr Charly JEANDEL attire l'attention sur la gestion des élèves qui se présenteront alors que les parents auront oublié de réserver et sur le fait que tous les foyers ne sont peut-être pas équipés d'outil informatique adapté à ce logiciel.

Un agent du périscolaire prend sa retraite cette fin d'année scolaire, il ne sera pas remplacé, d'où la réorganisation de l'équipe périscolaire, notamment la suppression du service, non obligatoire, d'accompagnateur de bus.

Les travaux de l'Ecole avancent bien, il y aura un gros déménagement à réaliser en juillet pour le primaire et en août pour la maternelle. Des devis sont à l'étude pour l'achat, non prévu, de tables et chaises pour un montant de 10 800 € TTC.

Mr Charly JEANDEL propose que l'on fasse des photos des derniers jours de classe des maternelles.

Une inauguration sera prévue en septembre pour l'Ecole, la Halle et le Parcours de santé. Mme le Maire propose d'associer la fête des associations, à étudier en commission.

Pour rappel, réunion de travail pour le PLUi-H vendredi 4 juillet à Vagney 14h30 puis réunion publique le même jour au même endroit à 18h30.

La séance est levée à 21h10

La secrétaire de séance,
Sylviane LAPRÉVOTE.



Le Maire,
Brigitte VANSON.

